



Fiche d'inscription saison 2025 - 2026

NOM usuel : _____ PRENOM : _____

Nom de naissance : _____ Date de naissance : _____

E-MAIL à écrire le plus **lisiblement** possible, votre licence vous sera envoyée à cette adresse.

E-mail _____

ADRESSE _____

Code Postal _____ Commune _____

TELEPHONE _____ Ancien licencié Sport Forme Gelon Coisin ? Non Oui

Personne à contacter en cas d'urgence (nom prénom, téléphone)

_____ tel : _____

Votre licence est souscrite avec une assurance dans le cadre du contrat national FFEPGV-MAIF La FFEPGV vous propose également une assurance complémentaire IA SPORT + pour dommages corporels de 14,15 euros. Elle doit être souscrite directement auprès de la MAIF au moyen d'un bulletin d'inscription disponible sur le site sportformegeloncoisin.fr/inscriptions.

Cours ouverts à la salle polyvalente intercommunale 335 route de Colovron - le Clozet à Bourgneuf:

Veuillez cocher le ou les cours choisis(s)

Horaires	Cours	Prix	Choix
Lundi de 17h15 à 18h15	Pilates (limité à 15 personnes)	170 €	
Lundi de 18h30 à 19h30	Pilates (limité à 15 personnes)	170 €	
Mardi de 18h à 19h	Pilates (limité à 15 personnes)	170 €	
Mardi de 19h15 à 20h15	Pilates (limité à 15 personnes)	170 €	
Mercredi de 19h à 19h45	HIIT (limité à 25 personnes)	110 €	
Mercredi de 19h50 à 21h00	Cross training	105 €	
Jeudi de 16h45 à 17h45	Pilates (limité à 15 personnes)	170 €	
Jeudi de 18h à 19h	Pilates (limité à 15 personnes)	170 €	
Vendredi de 9h15 à 10h30	Renforcement musculaire	105 €	

Tarifs en cas de cumul de plusieurs cours :

- 2 cours (hors Pilates) : _____ 160 €
- 3 cours (hors Pilates) : _____ 200 €
- 2 cours de Pilates : _____ 260 €
- 1 cours de Pilates + 1 cours (hors Pilates) : _____ 210 €
- 1 cours de Pilates + 2 cours (hors Pilates) : _____ 260 €
- 2 cours de Pilates + 1 cours (hors Pilates) : _____ 310 €

Réduction Pass 'Région -pour les moins de 25 ans- sur présentation d'un justificatif - 30 €

Réduction pour une licence GV payée dans une autre commune - 30 €
(à préciser)

Montant total des cours choisis : _____

Modes de paiement :

CB
via Hello asso



Espèces

Chèque à l'ordre de *sport forme Gelon Coisin*

Banque : _____ N° chèque _____

Attention ! tout dossier doit être vu et validé par le bureau avant règlement sur Hello asso

Pièces à fournir (un dossier non complet ne permet pas de réserver sa place) :

- Fiche d'inscription complétée
- Règlement intérieur (au dos de la fiche d'inscription) signé après lecture.
- Volet du questionnaire de santé *après avoir répondu « NON » à toutes les questions* ou un certificat médical *de moins de 6 mois*.
- Paiement pour le ou les cours choisis (autre que helloasso) - possibilité d'un paiement en trois fois

Signature obligatoire :

Je suis mineur, signature obligatoire d'un responsable légal :

Article 1 : Application

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de Sport Forme Gelon Coisin. Il a la même force obligatoire pour tous les membres que les statuts de l'Association.

Article 2 : Inscriptions

La saison sportive débute en septembre et se termine en juin. Tout adhérent, qu'il adhère pour la première fois ou qu'il renouvelle son adhésion, doit avoir fourni un dossier complet d'adhésion. On trouvera dans ce dossier notamment les horaires et lieux des entraînements, les tarifs ainsi que le présent règlement.

Attention, seuls les dossiers complets sont acceptés.

Etre adhérent, c'est être à jour de sa cotisation annuelle. Si besoin, il est possible de programmer l'encaissement de l'adhésion en 3 fois.

Il ne sera plus possible de participer aux entraînements, si le dépôt du règlement de l'adhésion et le dossier complet n'ont pas été faits au terme du 2e entraînement.

Pour certains cours, le nombre de participants peut-être limité en raison du type de pratique sportive ou de la capacité d'accueil des salles.

Article 3 : Aptitude physique

Tout adhérent doit remplir le questionnaire santé qui se trouve dans le dossier d'inscription et ce conformément à la réglementation en vigueur. L'adhérent doit fournir une attestation certifiant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du présent questionnaire. A défaut de remise de cette attestation ou s'il a répondu positivement à au moins l'une des questions du dit-questionnaire, il devra fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des cours pour lesquels il s'inscrit.

Article 4 : Remboursement de l'adhésion

L'adhésion est composée de la licence payée à la FFEPGV et d'une cotisation permettant de rémunérer les éducateurs sportifs et d'assurer le fonctionnement de Sport Forme Gelon Coisin. Il ne pourra en aucun cas être procédé au remboursement de la licence. Concernant la cotisation, un remboursement à la quote-part des cours non effectués pourra être demandé par l'adhérent uniquement en cas de force majeure¹ dont la preuve devra être apportée à Sport Forme Gelon Coisin. Son Bureau se donne le droit d'apprécier la justesse de la demande et de refuser tout remboursement.

Article 5 : Tenue et comportement

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les pratiquants s'engagent à porter une tenue compatible avec le bon exercice de l'activité sportive, notamment concernant l'utilisation obligatoire de chaussures appropriées, dédiées à l'utilisation exclusive dans la salle de gymnastique. Les adhérents s'engagent à respecter aussi bien les autres adhérents que le matériel mis à leur disposition.

Seuls les licenciés inscrits au cours sont autorisés à assister aux séances de ce cours. Une absence au cours habituel ne permet pas d'aller à un autre cours.

Article 6 : Assurances

La FFEPGV souscrit pour ses licenciés un contrat d'assurance auprès de la société d'assurance MAIF afin de garantir, par le biais de la licence, l'ensemble des activités organisées tant par la Fédération que par les structures qui lui sont affiliées.

Ce contrat intervient notamment dans les domaines suivants : accident individuel, responsabilité civile, responsabilité liée aux occupations temporaires de locaux, dommages aux biens loués ou empruntés.

Une assurance complémentaire par FFEPGV est également proposée aux licenciés (voir fiche d'inscription).

Article 7 : Droits à l'image

Tout adhérent ou son représentant légal autorise Sport Forme Gelon Coisin à utiliser les images fixes ou audiovisuelles réalisées dans le cadre des activités pour ses publications, son site internet, ses réseaux sociaux et ses affichages mais aussi sur les supports de communication des organismes auxquels le club est lié.

Article 8 : Perte ou vol dans les vestiaires ou les salles de sport

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet personnel dans les vestiaires ou les salles où sont dispensés les cours.

Article 9 : Protection des données personnelles

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) applicables depuis le 25/05/2018, Sport Forme Gelon Coisin collecte et utilise les données personnelles renseignées dans le bulletin d'adhésion. Ces données personnelles sont utilisées uniquement à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical, communication infos club...) mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne sont ni cédées, ni vendues à des tierces personnes. Elles sont communiquées à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) dans le cadre de la licence et à la MAIF pour l'assurance. Elles seront conservées pendant 2 ans à compter de la date d'adhésion puis détruites. La FFEPGV est amenée à utiliser l'adresse e-mail des adhérents pour communiquer des informations concernant l'actualité de la Fédération ou pour répondre à des enquêtes de satisfaction. Les adhérents ont la possibilité de se désabonner. Concernant ses droits, chaque adhérent peut consulter

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/reglement-general-protection-des-donnees-rgpd>

Nom Prénom :

de l'adhérent ou de son responsable légal, si l'adhérent est mineur

Date et signature précédées de la mention « Lu et approuvé »

¹ Force majeure est un événement qui remplit les 3 caractéristiques suivantes : il est imprévisible, irrésistible (insurmontable), échappe au contrôle des personnes concernées - un déménagement n'est pas considéré comme un cas de force majeure.

Questionnaire de santé EPGV pour le sportif majeur

Volet à conserver par le licencié

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

S'il vous plait, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : cochez Oui ou Non	OUI	NON
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissement ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

• Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, **merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci jointe et la remettre à votre club.**

• Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

Volet à remettre à l'association :

ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE À LA FFEPGV

Je soussigné M/Mme :, né(e) le atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Saison 2024/2025, Club EPGV : SPORT FORME GELON COISIN

A, le/...../.....

Signature

